



**CUMUNITÀ  
D'AGGLUMERAZIONE  
DI BASTIA**

*Conseil du 26 Mai 2025*

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL**

**DE LA**

**COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE BASTIA**

**OBJET : Vote Budget supplémentaire 2025 - Affectation du résultat 2024 – Budget annexe Collecte des déchets**

L'an Deux Mille Vingt-Cinq, le 26 mai à 17h00, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia s'est réuni dans les locaux de la Communauté d'Agglomération de Bastia, Port Toga, sous la présidence de Monsieur Louis POZZO DI BORGO.

**PRÉSENTS :**

Gilles BATTESTI, Jeanne CALLIER, Marie-Christine BERTOLUCCI, Carulina COLOMBANI, Emmanuelle de GENTILI, Marie-Dominique GIAMARCHI, Didier GRASSI, Mattea LACAVE, Jean-Charles LEONARDI, Serge LINALE, Florence LOMBARDO, Thérèse LORENZI, Emma MUSSIER, Julien MORGANTI, Marie-Hélène PADOVANI, Emmanuel PETRI-GUASCO, Martine PERFETTINI, Bruno POLIFRONI, Louis POZZO DI BORGO, Gérard ROMITI, Michel ROSSI, Pierre SAVELLI, Jean-Michel SAVELLI, Pierre-Baptiste SIMONI, Paul TIERI

**ONT DONNE POUVOIR :**

Jean-Jacques BIAGGINI à Gilles BATTESTI  
Jean-Louis MILANI à Louis POZZO DI BORGO  
Leslie PELLEGRINI à Pierre SAVELLI  
Ivana POLISINI à Didier GRASSI  
Jean-Jacques PADOVANI à Marie-Hélène PADOVANI  
Michel SIMONPIETRI à Marie Dominique GIAMARCHI  
Christelle TIMSIT à Carulina COLOMBANI

**ABSENTS :**

Christine MALAFRONTÉ, Jean Martin MONDOLONI, Philippe PERETTI, Linda PIPERI, Gilles SIMEONI, Hélène SALGE, Françoise VESPERINI, Jean ZUCCARELLI

Pierre Baptiste SIMONI est désigné secrétaire de séance.

**OBJET : Vote Budget supplémentaire 2025 - Affectation du résultat 2024 - Budget annexe Collecte des déchets**

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu l'article L2311-5 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2B-2021-09-28-0002 du 28 septembre 2021 portant dernière modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu la délibération du Conseil communautaire approuvant le Budget Primitif 2025 du Budget Collecte, en date du 09 décembre 2024 ;

Vu la délibération du Conseil communautaire approuvant le Compte Financier Unique 2024 du Budget Collecte, en date du 18 mars 2025 ;

Considérant que la section d'investissement du Budget Collecte présente en 2024 un excédent de 132 306.60€ ;

Considérant que les Restes à réaliser 2024 en dépenses et recettes s'établissent respectivement à 795 524.09€ et 677 383.06€ ;

Considérant que la section d'investissement ne présente pas de besoin de financement ;

Vu l'avis favorable du Bureau communautaire et le rapport présenté ce jour ;

Où l'exposé du Président et après en avoir délibéré ;

**DÉCIDE (À la majorité) - Contre : M. Morganti**

-De reporter à la ligne R001 en recette d'investissement du Budget 2025 du Budget Collecte des Déchets la somme de 132 306.60€ ;

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.



LE PRÉSIDENT

  
Louis POZZO DI BORGIO